

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 28 juin 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER

**Absents représentés** : MC. FABRE DE ROUSSAC par C. BRISSEIS - M. GROSSO par M. IBARS - S. JEAN par G. REQUENA - S. BERBEZIER par M. ROUVIER - F. PEREZ par P. KAPPLER

**Absents** : JF. MARY - W. BIGNON - G. GUIRAUD - C. PINO

**16. Approbation Compte Administratif, Compte de Gestion et affectation des résultats 2018 M14 Office de Tourisme (Annexes 18 & 19)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2018, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2018,

**Vu** les décisions modificatives du même exercice,

**Vu** les titres définitifs de créances à recouvrer,

**Vu** le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

**Vu** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

**Vu** le Compte administratif 2018 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

## I – Approbation du compte administratif et du compte de gestion

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice. Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives. Toutes les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par M. Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par M. Yves Michel, Maire, il est proposé au Conseil municipal :

**De constater** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**D'approuver** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal,

**D'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-après.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

Envoyé en préfecture le 15/07/2019

Reçu en préfecture le 15/07/2019

Affiché le 15/07/2019

**SLO**

ID : 034-213401508-20190628-DEL19\_06\_28\_16B-DE

## INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
<b>PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES</b>	<b>135 284,53</b>	<b>135 284,53</b>
<b>REALISATIONS</b>		
OPERATIONS REELLES	23 272,68	87 236,61
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	33 255,95
<b>TOTAL</b>	<b>23 272,68</b>	<b>120 492,56</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION BRUT</b>	<b>97 219,88</b>	
RESULTAT REPORTE 2017	-52 982,13	
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>44 237,75</b>	
RESTES A REALISER	807,05	0,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	

## FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2018	DEPENSES	RECETTES
<b>PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES</b>	<b>682 925,40</b>	<b>682 925,40</b>
<b>REALISATIONS</b>		
OPERATIONS REELLES	474 100,01	478 115,58
OPERATIONS D'ORDRE	33 255,95	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>507 355,96</b>	<b>478 115,58</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION BRUT</b>	<b>-29 240,38</b>	
RESULTAT REPORTE 2017	167 925,40	
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>138 685,02</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>		
SECTION D'INVESTISSEMENT	44 237,75	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 685,02	
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>182 922,77</b>	

## **II – Affectation du résultat**

### **Rappel des principes**

L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

#### **Le résultat 2018 de la section de fonctionnement (138 685,02 €)**

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) majoré de la quote-part du résultat 2017 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002) Il est en excédent sur ce budget.

#### **Le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement (44 237,75 €)**

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 minoré déficit d'investissement 2017 reporté (chapitre 001 en dépense) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2018.

Celui-ci présente un excédent d'investissement pour ce budget (recette, chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La section d'investissement étant excédentaire au 31/12/2018, l'excédent constaté pourra être affecté à la section de fonctionnement afin de permettre :

De financer des dépenses nouvelles

D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2019.

De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 en lieu et place d'une fraction d'emprunt ;

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, Il est proposé au Conseil municipal,

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du Tourisme :

#### **Section d'investissement :**

Recettes compte 001 « Résultat d'investissement reporté » 44 237,75 €

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 138 685,02 €

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

Par conséquent, il vous est proposé :

**D'affecter** le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du Tourisme tel que présenté ci-dessus.

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

Envoyé en préfecture le 15/07/2019  
Reçu en préfecture le 15/07/2019  
Affiché le 15/07/2019  
ID : 034-213401508-20190628-DEL19\_06\_28\_16B-DE

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Constate** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Approuve** le Compte de Gestion établi pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal.

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté aux résultats ci-dessus.

**Affecte** le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe du Tourisme tel que présenté ci-dessus.

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

